
Lettres des représentants Bourbotte, Francastel et Turreau, en mission près l'armée de l'Ouest, relatives aux opérations menées par cette armée, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793)

Pierre Bourbotte, Marie Pierre Adrien Francastel, Louis Turreau de Linières

Citer ce document / Cite this document :

Bourbotte Pierre, Francastel Marie Pierre Adrien, Turreau de Linières Louis. Lettres des représentants Bourbotte, Francastel et Turreau, en mission près l'armée de l'Ouest, relatives aux opérations menées par cette armée, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793. In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 689-690;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41964_t1_0689_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Suit un extrait de cette adresse, d'après le Bulletin de la Convention (1) :

Les corps administratifs, judiciaires, le comité de surveillance et la Société des sans-culottes de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, applaudissent aux travaux de la Convention et aux jugements qui ont fait tomber la tête de l'Autrichienne et celles des députés conspirateurs. Ils invitent la Convention à rester à son poste. Ils la prient d'approuver le changement de nom de La Ferté-Bernard en celui de *La Ferté-les-Prés*.

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique.

Lettre de Bourbotte, Francastel et Turreau, représentants du peuple près l'armée de l'Ouest; ils annoncent que l'armée, après avoir pris quelques jours de repos à Angers, où elle a été pourvue par les républicains, de chemises, d'habits, de bas et de souliers dont elle manquait, est en marche contre la horde fugitive des brigands qui bientôt ne seront plus; que l'île de Noirmoutier, livrée par trahison à Charette, deviendra son tombeau; qu'ils envoient chaque jour aux Commissions militaires les prêtres, les nobles et les instigateurs de l'exécrable guerre de la Vendée (2).

Suit la lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest (3) :

Les représentants du peuple délégués par la Convention nationale près l'armée de l'Ouest, Bourbotte, Francastel et Turreau, à la Convention nationale.

« A Angers, le 17^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« L'armée de l'Ouest a été obligée de prendre, dans les murs d'Angers, quelques jours de repos. Les longues et pénibles fatigues de la guerre qu'elle venait de soutenir dans la Vendée, la rapidité de ses succès, de ses marches, l'ardeur républicaine qu'elle avait mise à détruire et chasser les brigands de leurs repaires, tout avait concouru à rendre ses besoins aussi pressants qu'indispensables. Nos braves frères d'armes étaient sans habits, sans bas, sans souliers, les républicains se sont empressés d'offrir les leurs; nous avons forcé les muscadins, moins généreux, à en faire autant; ils sont réduits, pour le moment, à porter des sabots; en un mot, tous les habitants de cette commune, à la réserve, nous le répétons, de quelques muscadins dont les arrestations ne sont pas ménagées, ont donné des preuves de leur attachement à la République, en prodiguant à ces braves défenseurs les soins les plus fraternels, les plus hospitaliers. Nous devons le bon esprit qui anime les habitants de cette commune à la salutaire

renovation des autorités constituées, à la surveillance républicaine du comité révolutionnaire.

« Notre armée, refaite de ses longues fatigues et pourvue des objets qui lui étaient nécessaires, est maintenant en marche, elle ne tardera pas à atteindre la horde fugitive des brigands. De grandes mesures sont prises pour les cerner de toutes parts; si momentanément quelques communes ont été obligées de céder au torrent, bientôt l'exécration publique sera à son comble, et les brigands auront vécu.

« L'île de Noirmoutier ne sera pas, nous l'espérons, longtemps au pouvoir de ceux qui s'y sont réfugiés; si la trahison la plus insigne a livré cette île à Charette, elle deviendra son tombeau; des forces suffisantes sont dirigées sur ce point. Les soins que nous devons à l'armée près de laquelle nous sommes ne nous empêchent pas de surveiller tous les conspirateurs qui, frappés de terreur à l'aspect de l'énergie nationale, voudraient échapper au châtimement en couvrant leur figure hideuse du masque du patriotisme; chaque jour, nous les envoyons aux commissions militaires, aux tribunaux; des prêtres, des nobles, instigateurs de l'exécrable guerre de la Vendée, ont déjà, en grand nombre, monté sur l'échafaud. Nous avons remis le glaive vengeur dans des mains révolutionnaires et républicaines, pas un traître ne sera épargné, ils périront tous et la République restera.

« BOURBOTTE; FRANCASTEL; L. TURREAU. »

Le même jour, 17 brumaire an II, les mêmes représentants écrivaient au comité de Salut public la lettre suivante, que nous reproduisons d'après un document des Archives nationales :

Les représentants de l'armée de l'Ouest au comité de Salut public (1).

« Angers, 17 brumaire an II.

« Notre premier soin, citoyens collègues, à notre arrivée dans cette ville, a été de nous occuper sans relâche de tous les moyens propres à satisfaire les besoins indispensables de notre armée; il a fallu, en outre, donner quelques jours de repos à des soldats que des marches longues et pénibles, des bivouacs continuels et surtout l'échec qu'ils venaient d'éprouver au milieu des succès rapides de la Vendée, avaient abattus physiquement et moralement. Aujourd'hui que les soins hospitaliers des habitants d'Angers ont relevé leurs forces épuisées, qu'indignés de leurs revers, ils ont retrouvé tout leur courage, toute leur énergie, nous vous annonçons avec satisfaction qu'ils sont en marche pour achever d'exterminer les brigands. Nous n'avons rien négligé pour hâter leur départ. La moitié de l'armée était sans souliers; les armes avaient besoin d'être réparées, les magasins ne nous présentaient aucunes ressources; les différentes mesures que nous avons cru devoir employer ne nous procuraient pas un résultat assez prompt; il fallait marcher; nous avons mis aus-

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 20 brumaire de l'an II (dimanche 10 novembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 1171.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736; *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 10 novembre 1793).

(1) *Archives nationales*, carton DIII 347. Anard; *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 278.

sitôt en réquisition tous les ouvriers des villes circonvoisines; quelques voitures de souliers ont été amenées; elles n'étaient pas suffisantes, nous avons requis les autorités constituées de s'emparer, sauf indemnité, de tous ceux des habitants de la ville d'Angers; ils iront en sabots quelques jours, et notre armée marchera.

« Les brigands ont évacué Laval; ils se sont portés sur Mayenne, de suite sur Ernée. Les habitants de Mayenne qui s'étaient, nous a-t-on dit, retirés en grande partie sur ce dernier endroit, ont fait résistance; il a fallu céder au nombre des rebelles qui ont aussitôt dirigé leurs forces sur Fougères. Rossignol est en mouvement et rassemble toutes les siennes; les nôtres ne tarderont pas à le seconder; nous avons établi entre lui et nous le plus grand concert; il est instruit de nos mouvements. Vous verrez par la copie des délibérations des conseils de guerre que nous vous faisons passer (1) que, quelle que soit la détermination de l'ennemi, nous sommes en mesure pour l'arrêter dans sa marche. Il semble jusqu'à ce moment-ci qu'il a cherché à accréditer le bruit qu'il marchait sur Paris; mais il paraît plus vraisemblable, et même plus avantageux aux projets des chefs de gagner un port de mer. Dans toutes ces hypothèses, nous l'attendrons. Sa consistance actuelle, d'après tous les rapports, n'a rien d'alarmant; le mécontentement et le découragement gagnent les cohortes catholiques; les besoins de première nécessité, tels que chaussures, habits, ne peuvent être satisfaits. On en voit déjà plusieurs bandes éparses dans les campagnes qui, après avoir caché leurs armes, cherchent à regagner leurs foyers.

« L'armée catholique ne fera pas, nous l'espérons, de nombreux partisans; elle traîne à sa suite les horreurs de la famine et ses brigandages la rendent l'objet de l'exécration publique; au surplus, nous ne négligerons aucun des moyens qui peuvent hâter sa destruction.

« Nous avons également porté notre attention sur l'île de Noirmoutier. Nous avons fait part aux généraux de nos justes inquiétudes sur les forces qui restaient encore au pouvoir de Charette. Toutes les mesures ont été prises par eux pour détruire ce rassemblement qui pourrait devenir, si on le négligeait, le noyau d'une seconde Vendée; nous vous faisons passer le procès-verbal du conseil de guerre tenu à cet égard (2), et nous joignons pareillement à cette lettre un exemplaire de nos arrêtés et de nos proclamations.

« Salut et fraternité.

« BOURBOTTE; L. TURREAU; FRANCASTEL. »

Adresse des administrateurs du district de Montlieu; ils font passer à la Convention 2 paires d'épaulettes en or, la félicitent sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des administrateurs du district de Montlieu (1).

« Citoyen Président,

« Les soussignés, administrateurs du district de Montlieu, toujours zélés pour le bien et l'affermissement de la République, soit en quittant leur poste pour la défendre, soit par des sacrifices qu'ils ont fait pour elle en dons, et qu'ils jurent de faire jusqu'à ce qu'elle soit consolidée autant que leurs facultés peuvent le permettre, font passer à la Convention deux paires d'épaulettes en or, faible ressource dans ce moment, mais devenant pour nous l'offre du denier faite par la veuve.

« Recevez en même temps, citoyen Président, le serment que nous faisons de maintenir la République une et indivisible jusqu'à la dernière goutte de notre sang, et notre reconnaissance illimitée sur les travaux salutaires de la Montagne, la priant de rester à son poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient tous vaincus ou exterminés.

« Salut et fraternité.

« JOUBERT; J. MAURIN.

« Montlieu, le 7 du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

La Société populaire de Thiberville, district de Bernay, annonce qu'il existait dans cette commune un arbre sur lequel le ci-devant seigneur exerçait ses droits féodaux : toutes les communes du canton se sont rassemblées sous cet arbre, et ont juré haine aux fédéralistes, aux tyrans et aux ennemis de la Révolution. L'arbre a été arraché, il a été traîné par le peuple sur la place publique, où il a été brûlé avec tous les titres féodaux et les imprimés de Buzot et de ses complices, au milieu des cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

La Société se plaint de ce que la plupart des ci-devant seigneurs se sont réfugiés à Rouen, et y ont emporté leurs titres pour les soustraire à l'autodafé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Le citoyen Surbled, de Vire, prêtre, annonce à la Convention qu'il abjure ce titre et qu'il renonce à son traitement.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Surbled (4).

« Le 15 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Lorsque les Français font les plus magnanimes efforts pour conquérir la liberté, je m'en-

(1) Cette pièce manque.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 117.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 117.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 118.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.